

Conditions générales du voyage au Népal & Tibet Institut d'études Bouddhiques avril 2018

1. Passeport et Visa

Il est de votre responsabilité d'être en possession d'un passeport valide pour une durée d'au moins 6 mois après votre voyage.

Visa Tibet : faits par nos soins à Katmandou

Visa Népal : vous pouvez l'obtenir auprès au consulat du Népal en France (<http://www.consulat-nepal.org/>) ou le prendre sur place pour 25 \$ (15 jours de visa) + 2 photos d'identité de type passeport (attention à ne pas oublier les photos !!!)

Base Camp Trekking and Expédition ne peut être tenu responsable si vous n'avez pu vous procurer ces documents en temps et en heure.

2. Assurance voyage selon la garantie de votre contrat d'assurance

Etant agent de voyage basé à Katmandou nous n'avons pas le droit de vendre assurance française donc pour cette raison la nous vous sollicitons de consulter la page ci-après :

<https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=481>

Pour y souscrire individuellement. Il faut absolument que l'assurance soit prise avant l'achat du billet d'avion sinon la garantie annulation n'est plus valide.

3. De la réservation

Nous lançons les réservations dès réception de votre fiche de renseignement remplie et signée et du versement d'un acompte de 50% du prix total du séjour. Ces deux conditions remplies tiennent lieu de confirmation ferme et définitive.

NB : La date limite pour les réservations a été fixée au 30 janvier. Si la confirmation intervient dans les 90 jours avant le début du séjour, la totalité de la somme doit être versée en guise d'acompte.

4. Du paiement

Acomptes et soldes s'effectuent par virement bancaire. Le solde doit être versé au plus tard 45 jours avant la date d'arrivée.

Les frais bancaires de la transaction si il y a lieu sont à votre charge.

5. Annulation de vol international (AR Paris Katmandu et AR Katmandu- Lhassa)

- **Non remboursable et non changeable**
- Une fois vols émis il est non remboursable par la compagnie aérienne (à voir la condition annulation garantie de l'assurance)
- Frais supplémentaire pour changer la date : 70 dollars / changement (uniquement pour le vol AR Paris – Katmandu)

Bagages autorisé pour le vol AR Paris: 30 kg en soute et 5 kg en bagage à main
Vol AR Lhassa : 23 kg au total (une seule pièce de 23 kg)

6. De la responsabilité

Dans le cas d'un changement de programme opéré par l'agence, sans justifications extérieures (climats, hôtels, etc.) et engendrant des modifications notables de services, Base camp Trekking & Expédition devra vous fournir des services compensatoires ou rembourser les participants pour les services non fournis ou pour des services fournis sous un standard inférieur à celui initialement prévu.

Il est entendu que l'agence opère en tant qu'intermédiaire entre vous et les différents prestataires de services (compagnies aériennes, hôtels, opérateurs de transports...). Elle ne pourra donc en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance d'une des tierces parties et ne saurait être confondue avec ces divers prestataires de services, qui, en tout état de cause, conservent leur propre responsabilité.

Dans le cas où ces défaillances entraîneraient une révision du programme, Base Camp Trekking and Expédition s'engage à trouver une alternative pour y palier, mais ne peut en aucun cas être tenue responsable des coûts supplémentaires éventuellement engendrés.

Du fait du client

Il est acquis que toute action de votre part qui s'inscrit hors du cadre du programme validé par les deux parties ne peut en aucun cas être soumise à la responsabilité de Base Camp Trekking and Expédition et que les frais engendrés sont à votre charge. Il en va de même si une modification du programme survient suite à une faute ou un manque de diligence de votre part.

De la force majeure

La survenance d'un élément extérieur, imprévisible et insurmontable constituant un cas de force majeure et entraînant une modification du programme établi, ne peut en aucun cas engager la responsabilité de Base Camp Trekking and Expédition.

Sachez que Base Camp Trekking and Expédition s'engage à fournir les meilleures prestations possibles et à respecter le programme établi. En cas d'impossibilité, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution de rechange et essayons de trouver un compromis qui satisfasse les deux parties pour votre séjour en Himalaya soit une vraie réussite.

IMPORTANT : Les personnes ayant séjourné plus de deux semaines dans les pays suivants - Pakistan, Irak, Iran, Turquie, Afghanistan et Syrie - ne peuvent plus, à ce jour, obtenir de visa pour le Tibet.